

221C1006
FR0010082305-FS0349

7 mai 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IVALIS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2021, les sociétés Barberine¹ et Kamino II² ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 30 avril 2021, les seuils de 95% et 50% du capital et des droits de vote de la société IVALIS et ne plus détenir, de concert et individuellement, aucune action de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché de l'intégralité des actions IVALIS détenues par les déclarants³.

¹ Société à responsabilité limitée (sise 10 rue Descartes, 78320 Le-Mesnil-Saint-Denis) contrôlée à 100% par M. Frédéric Marchal.

² Société par actions simplifiée (sise 7-9 rue la Boétie, 75008 Paris), lequel est géré par la société de gestion Ekkio Capital.

³ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés RGIS et Ivalis en date du 3 mars 2021.